

Tendance écologie ?

Vous voulez innover en organisant un événement d'envergure tout en limitant les **impacts sur l'environnement** ?

Voici quelques astuces pour devenir un pro de l'événement écolo !

Utilisez les nouveaux moyens de communication et testez un concept pionnier : « **le bilan carbone** ».

Aujourd'hui, tout le monde dispose d'un téléphone et d'un ordinateur, alors **dites adieu au support papier** ! Privilégiez les mails et les sms. Ceux-ci sont si simples d'utilisation et polluent tellement moins !

Optez pour le recyclable, des stylos en carton recyclé aux badges réutilisables... pourquoi jeter lorsque l'on peut récupérer ?

Savez-vous que 35% des émissions nationales de CO2 proviennent des transports ?

Mettez des trains et des navettes à disposition des participants, conseillez-leur et facilitez le covoiturage...

Faites de même avec le **site de la prestation** : **choisissez-le en fonction de son implication** : proximité des transports en commun, éclairage basse consommation, chauffage maîtrisé et dans lequel l'eau de pluie est récupérée. Pensez à toutes ces énergies que l'on peut renouveler et que nous laissons trop souvent s'épuiser.

Faites attention au **mobilier que vous louez**, prenez-le en carton, et privilégiez les décors loués sur place pour ne pas les déplacer.

Formez vos équipes aux premiers gestes pour préserver l'environnement.

Un hôtel qui recycle les savons...



En ce qui concerne vos prestataires, pourquoi ne pas faire appel à des **fournisseurs locaux** avec des produits du terroir ou du commerce équitable... ceux-ci n'auront pas à se déplacer très loin et ils favoriseront le développement de la région, de leurs produits régionaux et préserveront davantage notre environnement... Et n'ayez plus peur de refuser tous les déchets en plastique que vos prestataires peuvent vous proposer.

Grâce à ces conseils, réalisez des **événements écologiques et économiques** !

Et pour aller plus loin, mesurez l'impact environnemental de votre événement en vous inspirant du référentiel mis au point par l'ADEME et/ou en vous faisant accompagner par un cabinet spécialisé comme « le geste environnemental » par exemple !